

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 26 Octobre 2023

Délibération n°20231026_01

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 39

Suppléants : 5

Pouvoirs : 5

= VOTANTS : 49

- dont « pour » : 49

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ANIMATION/JEUNESSE : validation du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2024-2027 (convention de partenariat avec la CAF de la Charente)

Le jeudi 26 Octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20/10/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ORADOUR.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - CHAMPALOUX Didier BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard - MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – GAGNAIRE Marie-Claire - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - TEILLET Anne – DANEDE Laurent - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-RADOUX Loïc suppléant de TEXIER Didier

3-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline

4-BAUSSANT Jean-Robert suppléant de FAURE Sigrid

5-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-CLAVAUD Gérard pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

Absents : GIRAUD-BERNARD Éric-LIOT Gérard – BLANCHON Alain – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CRINE Jean-Jacques – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PINEAU Francine - JEUNE Karine - BORDES Jean-Jacques– CHARRIAUD Sébastien– BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ANIMATION/JEUNESSE : validation du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2024-2027 (convention de partenariat avec la CAF de la Charente)

Vu les orientations retenues par le comité de pilotage du 27 juin 2023 dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la CAF de la Charente,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 03 juillet 2023 et du 16 octobre 2023,

Vu la délibération n°20230706_03 du conseil communautaire en date du 06 juillet 2023,

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse rappelle les 4 axes prioritaires retenus dans le cadre de la future Convention Territoriale Globale dite CTG avec la CAF de la Charente en vue de déployer des services aux familles et de favoriser l'accès aux droits.

Axe 1 : Garantir l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

Axe 2 : Permettre aux jeunes de choisir leur parcours (12-25 ans)

Axe 3 : Faire de la ruralité, une force du territoire

Axe 4 : Favoriser la vie sociale et permettre l'accès aux droits

Madame la Vice-Présidente précise que des fiches-actions ont été rédigées. Elles constitueront la « feuille de route » pour les services communautaires pour la période de contractualisation (2024-2028).

Elle invite le conseil communautaire à prendre connaissance des fiches-actions et à approuver celles-ci dans la perspective de la signature de la CTG d'ici fin 2023. Cette convention pluriannuelle fixera les engagements des 2 partenaires à savoir la Communauté de communes et la CAF de la Charente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les fiches-actions à inscrire dans la future CTG Cœur de Charente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

